

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 13

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°24092301 CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN ET LA COMMUNE DE
SOLESMES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES
RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SOLESMES**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'eaux usées, la Communauté de communes du Pays Sabolien a inscrit, à son programme de travaux 2024, la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la commune de Solesmes.

Ces travaux comprennent la réfection en tout ou partie des structures, bordures, caniveaux et revêtements, à l'identique de l'existant.

Conformément aux statuts de la Communauté de communes, tous travaux complémentaires, portant modification de l'état préexistant, tant sur la géométrie des éléments de voirie que sur la nature des matériaux et notamment des revêtements, relèvent de l'aménagement de voirie et restent à la charge de la commune de Solesmes.

La compétence eaux pluviales étant communale, la ville de Solesmes s'engage à régler la part relative à la réfection du réseau d'eaux pluviales pour un montant de 364 568,55 € HT.

Au titre de la compétence eaux usées, la Communauté de communes du Pays sabolien participe financièrement à cette opération à hauteur du coût nécessaire à la réfection du réseau d'eaux usées, soit un montant de 1 064 339,21 € HT.

La présente convention a pour objet de confier à la Communauté de communes du Pays sabolien la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble des travaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention,
- de l'autoriser à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes du Pays Sabolien.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

  

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 13

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°24092302 AVENANT AU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE
MOTIFS ET DECORS LUMINEUX**

Monsieur le Maire expose que le contrat avec l'entreprise CITEOS pour les illuminations de fin d'année, d'un montant de 8 635 € HT, est arrivée à échéance et qu'il convient de passer un avenant au contrat de prestation de l'entreprise qui est chargée de la location, de la maintenance, du stockage et de la mise en place des illuminations de fin d'année, qui confirme la reconduction expresse de 2 ans à partir du 1 novembre 2024.

Monsieur le Maire ajoute que le forfait annuel de la 1^{ère} et de la deuxième année de reconduction est établi suivant le parc initial d'illuminations du contrat :

	Année 1	Année 2
Forfait annuel en € HT	6050.00	6050.00

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise CITEOS pour un montant annuel HT de 6 050 €, soit 7 260 € TTC.

Il précise que les motifs du contrat initial ont été conservés pour des raisons d'économie et pour tenir compte du délai de commande afin que les motifs lumineux soient installés pour les fêtes de fin d'année.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **14**

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS **12**
VOTANTS **13**

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°24092303 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
BOULANGERIE « AU MOULIN SUCRE »**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur délibération du 30 octobre 2020 donnant l'autorisation à Monsieur GAUGAIN, le boulanger de Solesmes, d'installer sur le domaine public un distributeur de pains sur le parking du stade de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur GAUGAIN propriétaire d'un distributeur de pains, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 449 € pour son distributeur de pains.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

  

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCAATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Héléne
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **14**

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS **12**
VOTANTS **13**

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°24092304 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
JALUERE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur accord du 27 mars 2023 donnant l'autorisation à Monsieur FORTIN, exploitant de la JALUERE, d'installer sur le domaine public de la commune, sur le parking du stade, un distributeur de produits alimentaires qu'il fabrique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la demande de Monsieur FORTIN, charcutier de l'entreprise la JALUERE à Juigné/Sarthe, propriétaire d'un distributeur de produits locaux, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'autoriser l'occupation du domaine public et de fixer la redevance annuelle à 528 € pour son distributeur de produits alimentaires artisanaux.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 13

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°24092305 TARIFS 2025-2026 PARTICIPATION AUX FRAIS -
NETTOYAGE DES ORDURES ET DIVAGATION D'ANIMAUX**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une augmentation des délits concernant d'une part les dépôts d'ordures sur la voie publique et d'autre part les divagations d'animaux.

Ces infractions engendrent des frais, en conséquence sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander une participation financière aux contrevenants et de fixer les tarifs 2025-2026 comme suit :

PARTICIPATION FRAIS DE NETTOYAGE DES ORDURES	
Forfait ramassage de déchets non conteneurisés	150 €
Forfait ramassage et tri de déchets d'emballage	150 €
PARTICIPATION FRAIS DIVAGATION D'ANIMAUX	
Forfait (hors fourrière)	150 €

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoint,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 13

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°24092306 OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS A SOLESMES
EN 2025

Issue de la loi du 06 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Macron),
la nouvelle réglementation relative à la dérogation au repos dominical accordée par le Maire pour les commerces
de détail, s'applique depuis 2016 (article L3132-26 du code du travail)

Après avoir entendu, les demandes des différentes associations et organismes, sur proposition de Monsieur
le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, décide par 12 voix POUR et 1 abstention, pour l'année
2025 la liste suivante de dimanche :

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile :

12 janvier 2025, 6 juillet 2025, 30 novembre 2025, 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

Et pour les commerces automobiles :

- 19 Janvier 2025
- 16 Mars 2025
- 15 Juin 2025
- 14 Septembre 2025
- 12 Octobre 2025

Le nombre de dimanches envisagé dépassant les 5 dimanches, un courrier en date du 9 juillet 2024 sollicitant
l'avis du conseil communautaire a été envoyé. Un courrier a également été envoyé aux organisations
professionnelles concernées en date du 15 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointes,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 12

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 24092307 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
EN 2024 A L'ASSOCIATION DU VERGER DU PRE SUR L'EAU**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de
l'attribution en 2024 d'une subvention exceptionnelle de 432 € à l'Association du Verger du Pré sur l'eau,
pour l'exploitation du coin buvette à l'Esplanade du Rôle. Il est précisé que Madame Yvette GIBON n'a pas pris
part au vote.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 13

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 24092308 APPROBATION DU RAPPORT 2024 DE LA COMMISSION
LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de statuer annuellement sur les modifications des attributions de compensation des communes concernées.

La CLETC s'est réunie le 4 juin 2024 et a mis à jour les attributions de compensation prévisionnelles 2024.

Le rapport annuel 2024 établi par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes et est joint à la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport 2024 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 13

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°24092309 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET POSE DE
JEUX ET SOL SOUPLE DANS LA COUR D'ECOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les structures de jeux et le sol amortisseur dans la cour d'école nécessitent d'être remplacés en raison d'une certaine vétusté et afin de pouvoir en toute sécurité accueillir les élèves.

La présente délibération concernant la fourniture et la pose d'une structure de jeux avec passerelle et toboggan, d'une cabane et d'un sol souple amortisseur.

Trois entreprises ont été consultées :

- L'entreprise TRANSALP pour un montant HT de : 24 741.75 €
- L'entreprise PROLUDIC pour un montant HT de : 25 377.48 €
- L'entreprise SYNCHRONICITY pour un montant HT de : 30 306.30 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise PROLUDIC, qui correspond le mieux à la prestation demandée et qui est la MIEUX DISANTE pour un montant de 25 377.48 € HT, soit 30 452.98 € TTC.

Avis favorable de la commission des travaux du 26 août 2024.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 13

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 24092310 CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT
PAYSAGER DE L'ESPACE DU ROLE**

Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 17 septembre 2024 à 10h30 avec le cabinet paysager ZEPPELIN pour le choix de l'entreprise.

Le marché public a été publié en procédure adaptée le 30 avril 2024, sur la plate-forme MEDIALEX.

Etant donné que la procédure a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général - raison budgétaire, un nouvel appel d'offres a été lancé le 24 juillet 2024.

Cette publication a reçu 16 retraits de dossiers et 4 dépôts de dossiers.

Une offre a été retenue selon les critères suivants :

- Valeur technique 50 %
- Prix des prestations : 50 %

Offre travaux généraux + PSC 2 estimation prévisionnelle ZEPPELIN : 133 158.74 € HT		
Entreprises proposées	lieu	montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement en € en HT
Entreprise HUET	Vion	128 368.59
Entreprise Luc DURAND	Le Bailleul	156 051.12
Entreprise T BOUVET	Solesmes	142 573.22
Entreprise TAE	Fondettes (37)	164 761.91
Moyenne des offres		142 209.83

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise HUET : 128 368.59 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de l'autoriser à viser tout document inhérent au dossier.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION
19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
27 septembre 2024

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absentes excusées :

Mmes Sandra LEROY, Yvette GIBON.

PRESENTS 12
VOTANTS 13

Procuration :

Mme Marie GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°24092311 DEMANDES DE SUBVENTIONS : Aide Régionale - Aide Départementale - DETR POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET VOIRIE DE L'ESPACE DU RÔLE ET DU PARKING DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil leur délibération du 17 octobre 2022 retenant la proposition du cabinet ZEPPELIN de Sablé-sur-Sarthe pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement paysager de l'Espace du Rôle en lien avec les abords de la mairie, du parvis et de la place Madame Cécile Bruyère. Il rappelle également la délibération du 24 avril 2023 et du 20 novembre 2024 portant sur une demande de subventions qu'il convient d'actualiser et propose de demander des subventions : Conseil Départemental, Conseil Régional, DETR 2024.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), d'une Aide Régionale « Pays de la Loire Investissement Communal » pour l'année 2024, une Aide Départementale « convention de relance » le projet susceptible d'être éligible est : *Aménagement paysager et voirie de l'Espace du Rôle et du parking de la mairie.*

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont pour but de permettre de conforter le pôle d'équipements de manière simple et efficace. Mais cet aménagement n'atteindra ses objectifs que s'il est pensé à l'échelle de l'ensemble de la « place » de la mairie, la place Cécile Bruyère. La place Cécile Bruyère est encore traitée comme l'arrière du bourg qu'elle était historiquement, on reste sur un parking (fonction technique) avant d'être sur une place (animation et cadre de vie). En parallèle des équipements publics, des acteurs privés contribuent pleinement à l'animation du bourg via cette place. L'animation d'une place, en creux, se définit par l'intensité des usages qu'accueille le cordon de bâtiments qui la délimite, et par les axes de circulation qu'elle distribue. C'est l'organisation globale de la place au-devant de la mairie qui va redéfinir la manière dont la Halle de l'Espace Rôle pourra être la mieux valorisée. Le jardin qui s'ouvre aux abords de la halle est tout petit : à la fois excentré et traversé par des circulations douces, il semble fragmenté et difficile à investir.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet précité, de solliciter le concours de la Région, du Département et de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

DEPENSES en euros	RECETTES en euros		
	Origine des financements	Nature des projets éligibles	Montant en euros
Travaux : 128 368.59 HT			
Maîtrise d'œuvre : 15 426.23 HT			
	Maître d'ouvrage	Autofinancement	63 116.82
	DETR	Opération cœur de village	27 000
	Etat		
	Conseil Départemental	Convention de relance	24 920
	Conseil Régional	Dispositif Pays de la Loire Investissement Communal	28 758
TOTAL : 143 794.82 HT		TOTAL HT	143 794.82

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De l'autoriser à déposer une demande auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL, du Conseil Départemental au titre de la convention de relance, du Conseil Régional au titre du dispositif Pays de la Loire Investissement Communal pour l'année 2024
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.
- D'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- D'attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- D'attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 27 septembre 2024
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

